
**Rapport de la commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de la mobilité
du 8 novembre 2022**

Rapporteur : Jean-Pierre TOMBOLA

M 158 – 22.03 MESURER LA QUALITÉ DE L'AIR

La commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de la mobilité a examiné lors de sa séance du 8 novembre 2022 la motion (M 158 – 22.03), en présence de M. BUSCHBECK, Conseiller administratif, M. MORO, Chef du service de l'aménagement, Mme GUIBERT, Déléguée à la mobilité, Mme Aline STAUB SPÖRRI et M. Paul ROYO, de l'Office cantonal de l'environnement, Service de l'air, du bruit et des rayonnements non ionisants (SABRA), qui ont répondu aux questions des commissaires.

Audition des motionnaires

La déléguée des motionnaires rappelle que la motion a pour but de faire pression sur les services cantonaux concernés en cas de non-respect des normes environnementales en matière de protection de l'air, avec pour finalité la mise œuvre par l'État de l'initiative « *De l'air, moins de bruit. Préservons notre santé face à la pollution* » déposée par Les Verts genevois en 2018. Elle souhaite, par le biais de cette motion, que la Ville de Vernier puisse prouver que la qualité de l'air de son territoire est au-dessus des normes environnementales en effectuant des mesures de la qualité de l'air, notamment sur les grands axes routiers. La Ville de Vernier pourrait s'inspirer de l'exemple de la commune de Soral. Elle signale que l'HEPIA a développé un type de station mobile météorologique mise dans un sac à dos qui permettrait de mesurer la scène climatique d'un piéton. Elle indique que cet outil pourrait être complété par des capteurs de LOGAIR qui seraient installés dans les préaux d'écoles.

Présentation

Mme STAUB SPÖRRI rappelle que le SABRA a été contacté par l'Administration de la Ville de Vernier pour intervenir dans le cadre de l'examen de la motion M 158 – 22.03. La présentation du SABRA propose des solutions pour essayer de répondre à la motion en montrant des données concernant la qualité de l'air actuelle de la Ville de Vernier.

M. ROYO explique qu'une stratégie de protection de l'air a été définie au niveau cantonal avec un objectif à 2030 et des plans quinquennaux de mesures. Le plan de mesures actuel couvre la période 2018-2023. Des publications annuelles de la qualité de l'air donnent un aperçu des caractéristiques de la qualité de l'air de l'année précédente. La pollution atmosphérique se mesure à l'aide d'un réseau détenu par le SABRA et la qualité de l'air est suivie 24/24, 7/7. Cela permet d'informer publiquement la population en tout temps, de déclencher des mesures d'urgence en cas de nécessité, d'informer les professionnels et de suivre la qualité de l'air sur le long terme. Il informe qu'il existe 4 stations fixes, 2 stations mobiles et 73 capteurs passifs pour mesurer le dioxyde d'azote (NO₂) et que le SABRA travaille en partenariat avec l'Aéroport de Genève pour utiliser les mesures de leurs 16 capteurs passifs. Il précise que les stations mobiles sont utilisées pour mesurer l'air dans les communes exposées à la pollution générée par l'Aéroport ou pour des activités spécifiques au SABRA, à l'exemple des proximités des axes routiers.

M. ROYO indique que les mesures effectuées par le SABRA en 2021 montrent que les valeurs limites d'immission (VLI) étaient respectées dans les 4 stations fixes. Le SABRA constate une baisse régulière des concentrations de NO₂. Il indique que depuis 2014, la pollution moyenne à laquelle la majeure partie de la population est exposée au niveau de l'Aéroport et du centre-ville a aussi diminué et arrive à une valeur inférieure aux valeurs limites d'immission. Depuis 2018, en termes de pollution de fond pour la Commune de Vernier, les valeurs limites d'immission sont respectées, hormis les axes routiers où la pollution était encore au-dessus des VLI en 2019 : toutefois, le SABRA constate une réduction depuis ces 2 dernières années.

La présentation de M. ROYO a permis d'éclairer les commissaires sur les points suivants :

- Les valeurs de pollution qui dépassent les VLI sont concentrées uniquement sur les axes routiers, comme par exemple les entrées et sorties de tunnels de l'autoroute et la route de Vernier ;
- Aucun bâtiment de la Commune de Vernier n'est exposé à des valeurs de pollution qui excèdent les VLI ;

- Le canton de Genève connaît une amélioration progressive au niveau des PM10 ;
- Les VLI sont respectées depuis 6 ans dans les 4 stations de mesures ;
- Les mesures des PM2.5 ont commencé en 2020 ;
- Les stations suburbaines et rurales respectent les VLI, tandis que ces VLI sont dépassées dans l'hypercentre ;
- Une étude est en cours en vue de l'installation d'une station mobile sur un site proche d'un axe routier sis sur le territoire verniolan dès juin 2023 ;
- La campagne de mesures sera étendue à 12 mois, ce qui permettra d'avoir des mesures sur les particules fines en hiver et des mesures sur l'ozone en été. Sa mise à disposition est gratuite et les frais de maintenance et de traitement des données sont à la charge du SABRA. Toutes les données remontent en temps réel sur le site internet du SABRA, afin que la population puisse accéder aux valeurs mesurées.

Discussion

Suite à la présentation du SABRA, les commissaires ont posé des questions de compréhension concernant notamment la collaboration du SABRA avec d'autres offices et services de l'État concernés par la mise en œuvre des mesures d'assainissement de l'air, au-delà des mesures effectuées par le SABRA, le type de capteurs qui seront installés à Vernier, l'impact du confinement lié au COVID 19 sur la réduction des immissions, la nocivité des émissions de l'entreprise Givaudan sur la population, la corrélation entre la baisse des immissions des PM10 et l'augmentation du nombre de véhicules et du trafic automobile, le risque du smog hivernal ou de fortes chaleurs sur le territoire de Vernier, la difficulté de précision sur la provenance de la pollution, puisque de nature l'air circule. Les représentants du SABRA ont répondu avec satisfaction aux questions des commissaires suite auxquelles la commission a discuté sur les amendements, qui au final n'ont pas fait l'unanimité des commissaires.

Conclusion

La clarté de la présentation et les réponses du SABRA ont permis aux commissaires de se rendre compte que tout ce qui est demandé par la motion a déjà été réalisé. Les propositions concrètes d'augmentation du nombre de stations de mesures des immissions ont été faites. Le SABRA a confirmé que les outils proposés par les motionnaires ne sont pas fiables. Concernant les capteurs évoqués dans la motion, le SABRA renseigne qu'aucun capteur testé ne respecte les recommandations de l'Office fédéral de l'environnement pour le mesurage des immissions de polluants atmosphériques, ni de la Directive européenne pour les mesures indicatives sur la pollution de l'air. Cette technologie n'est pas encore mature pour être intégrée au réseau de mesures, car les valeurs mesurées ne sont ni assez précises ni assez stables pour être utilisées d'un point de vue métrologique. La technologie n'est donc pas utilisable en l'état pour pouvoir renseigner la population de façon fiable.

VOTE :

Acceptons-nous l'amendement visant à supprimer la deuxième partie de l'invite, soit « à s'associer au projet CityFeel de l'HEPIA et d'étudier le fait d'équiper les préaux de capteurs de pollution » ?

**6 NON (1 LE CENTRE, 2 MCG, 1 ALTERNATIVE, 1 PLR, 1 UDC)
5 OUI (3 SOC, 2 VERT.E.S)**

L'amendement est refusé à la majorité.

VOTE FINAL :

Acceptons-nous la motion M 158 – 22.03, Mesurer la qualité de l'air ?

**6 NON (1 LE CENTRE, 2 MCG, 1 ALTERNATIVE, 1 PLR, 1 UDC)
5 OUI (3 SOC, 2 VERT.E.S)**

La motion M 158 – 22.03 est refusée à la majorité.